

A NEW START HOLDING
société à responsabilité limitée
Au capital de 859200 euros
Siège social : 86 Rue de Douai - 59000 LILLE
899 382 493 RCS LILLEMETROPOLE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 2025

Le 2 décembre 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Les associés de la société A NEW START HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 859200 €, ayant son siège social au 86 Rue de Douai, 59000 LILLE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLEMETROPOLE sous le numéro 899 382 493, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation régulièrement effectuée par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent en entrant en séance.

Madame Salima BESSAHRAOUI, en sa qualité de co-gérante, préside l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des titres ayant le droit de vote.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par la présidente à l'assemblée.

Puis la présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 86 Rue de Douai 59000 LILLE au 71 rue Philippe de Comines 59000 LILLE, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 71 rue Philippe de Comines 59000 LILLE >>

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la présidente de séance et les associés présents.

La présidente, Madame Salima BESSAHRAOUI

Madame Salima BESSAHRAOUI - 859199 titres

Monsieur Jens Juul JACOBSEN - 1 titres